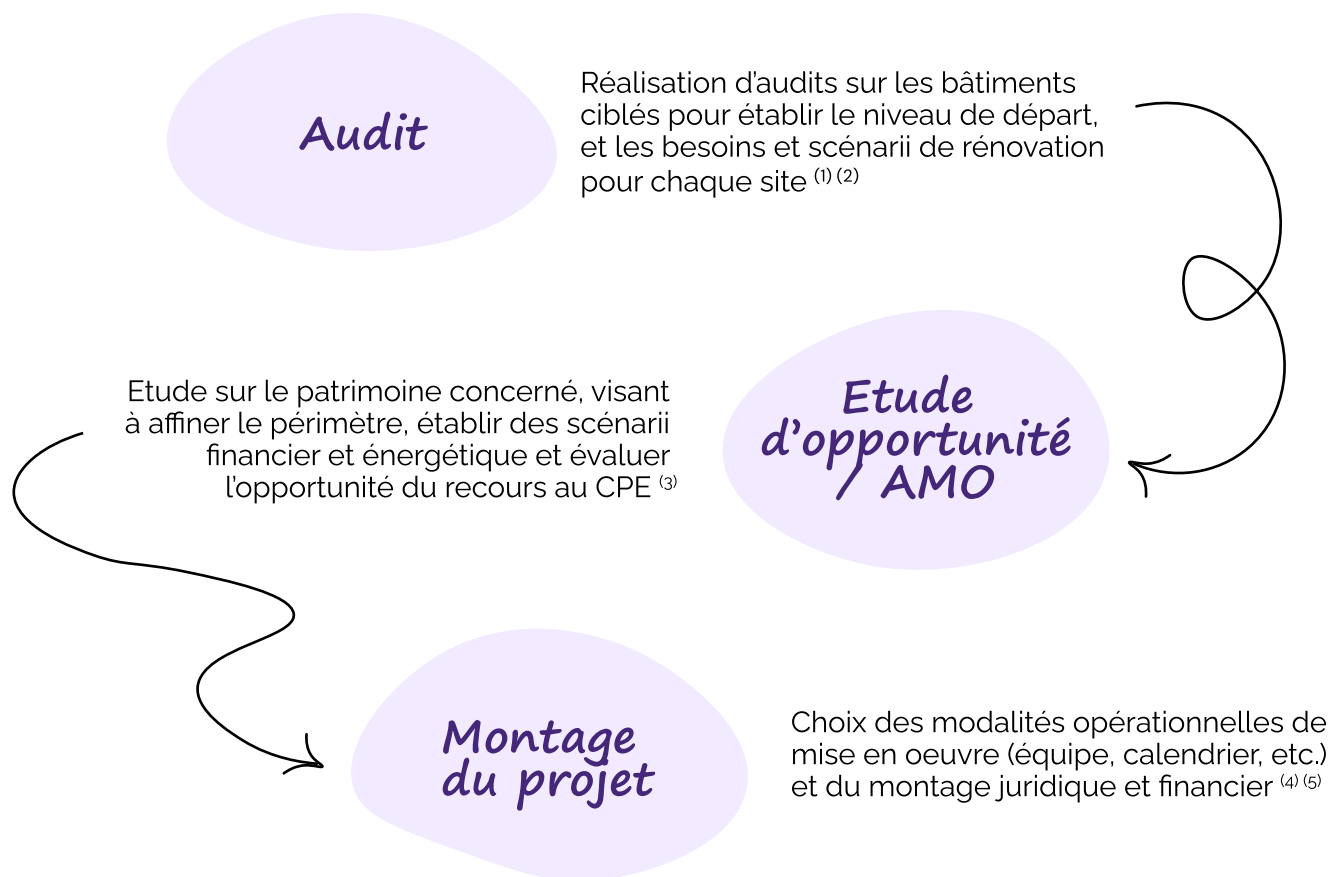


Les étapes clés du Contrat de Performance Énergétique

Cette plaquette a vocation à présenter de manière synthétique aux collectivités territoriales les grandes étapes de réflexion et de mise en œuvre d'un Contrat de Performance Énergétique, ainsi qu'un baromètre pour fournir des clés d'analyse s'agissant de l'opportunité de recourir à un tel contrat.

PHASE AMONT

Déterminer le périmètre du CPE, la Situation de Référence, les objectifs, assortis de simulations économiques et énergétiques pour aider à la décision



⁽¹⁾ Cahier des charges Schéma Directeur Immobilier et Énergétique

⁽²⁾ Cahier des charges type d'audit énergétique

⁽³⁾ Cahier des charges ADEME

⁽⁴⁾ Clausier CPE

⁽⁵⁾ Guide MGPEPD

PHASE AVAL

Passation du marché de CPE, réalisation des travaux et suivi du contrat sur toute sa durée de vie.

*Consultation /
Appel d'offres*

Protocole de Mesure et de Vérification de la performance énergétique

*Réalisation
des travaux*

Déploiement des actions d'amélioration de la performance énergétique prévues et coordination des différents corps d'Etat

Réception des ouvrages et début des actions de réglage et d'optimisation des systèmes (exploitation-maintenance)

*Exploitation-
maintenance*

*Sobriété /
sensibilisation
et formations*

Mise en oeuvre des actions visant à sensibiliser et embarquer les occupants et usagers dans un objectif de sobriété

www.observatoirecpe.fr/#/ressources



*Consultez
nos ressources*

www.programme-cee-actee.fr